

Procès-verbal de la Séance du 24 Janvier 2023
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt-trois, le 24 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 18 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Cécile ROISIN, Céline PAVAROTTI, Nathalie REVERDY,
Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Line PICAT, Christine PIEGAY, Françoise SCHMITT

Étaient absents excusés

Laurent BERNARD

Étaient absents

Yvan BELEFFI, Grégoire MARTINI

Avait donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Tarif 2023 : Révisions des loyers des logements communaux

Rapporteur : Régine VILLARINO

Comme chaque année, il convient de réviser le montant des loyers communaux en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

L'indice de référence des loyers (IRL) basé sur le 1^{er} trim. 2022 s'établit à 133.93 soit + 2,4 % (respectant donc l'article 12 de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat interdisant une hausse de plus de 3,5% en métropole).

ADRESSE	Appartement	TRIM IRL	DATE DERNIERE REVISION	VALEUR IRL	MONTANT 2022	MONTANT 2023
56 Chemin de l'école	Appt 001 : T3 - 55.34m2	1T2022	24/01/2023	133.93	305.03	312.59
45 Chemin de l'école	Appt 001 : T3	1T2022	24/01/2023	133.93	521.24	534.16
582 Route de la Chapelle	Appt 001 : T3 - 67.14m2	1T2022	24/01/2023	133.93	402.40	412.37
45 Chemin de l'école	Appt 002 : T3 - 54m2	1T2022	24/01/2023	133.93	538.56	551.91
582 Route de la Chapelle	Appt 002 : T4 - 68.15m2	1T2022	24/01/2023	133.93	465.95	477.51
56 Chemin de l'école	Appt 002 : T3 - 54.33m2	1T2022	24/01/2023	133.93	310.72	318.43

Pour rappel, les loyers des logements communaux du château seront les suivants :

- Lot 001 :Appartement T3 – 66,55m2, 1 box, 1 cave, 1 place de parking 752 €/mois hors charge
- Lot 002 : Appartement T2 – 52,59m2, 1 box, 1 cave, 1 place de parking 594 €/mois hors charge
- Lot 003 :Appartement T3Bis – 76,08m2, 1 cave, 2 places de parking 850 €/mois hors charge
- Lot 004 :Appartement T4 – 94,43m2, 1 box, 1 cave, 1 place de parking 950 €/mois hors charge

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Travaux d'isolation de l'école maternelle été 2023 : demande de subventions DETR 2023

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'entreprendre la rénovation des sols, des plafonds, de la plomberie et des peintures de l'école maternelle.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 selon le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux HT	34 207,50 €
DETR 2023 (20%)	6 841,50 €
Autofinancement (80%)	27 366,00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents aux dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 ;
- Accepte le plan de financement ci-dessus et prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Reconduction convention pluriannuelle de pâturage et tarif

Madame VILLARINO Régine, Maire, annonce au conseil que la convention pluriannuelle de pâturage pour l'alpage de la Sitre est reconduite pour la période 2023-2027 au même tarif que la convention précédente.

Information n°2

OBJET : Travaux

Monsieur GIRAUD Roger, adjoint, présente les projets pour lesquels des devis sont en cours d'actualisation (Chemin de la Charrière, eaux pluviales Impasse de la Provence...). La fin des travaux du Cortillaud est prévue fin 2023 pour laisser le remblai se stabiliser. Des devis sont à reprendre également afin d'actualiser les prix sur l'entretien routier (nids de poule, marquage au sol ...)

Information n°4

OBJET : Scolaire et périscolaire

Madame PAVAROTTI Céline, adjointe, rapporte la demande de l'APE de faire le point sur la subvention versée pour les sorties ski en raison de l'augmentation des tarifs d'environ 1000 € cette année (transport). Ainsi, la commune a décidé d'augmenter la subvention ski de 400€ inscrits au budget primitif (la subvention passant de 3 100 € prévu à 3 500€).

Information n°5

OBJET : Prochains conseils municipaux

Mardi 21 février 2023

Mardi 28 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00

**Certifié conforme,
Régine VILLARINO
Maire de La Combe de Lancey**